

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue à huis clos, lundi le 7 février 2022 à 20h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice-générale et greffière-trésorière, Madame Elaine Duhème est également présente.

---

### **2022-02-07-020**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

QUE le conseil de la municipalité de Godmanchester siège en séance ordinaire à huis clos tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021 et que la séance soit enregistrée et publiée sur le site de la municipalité.

Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires étant donné que les connections internet ne sont pas tellement bonne dans notre région et que le son en téléconférence n'est pas tellement clair lors des enregistrements.

ADOPTÉE

### **2022-02-07-021**

PROPOSÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Approbation p.v. du 10 janvier 2022; (d.j.) ®
4. **Parole à l'assemblée;** (aucune demande)
5. Approbation des factures; (d.j.) ®
6. Ministère des finances mandat pour ouverture soumission règlement d'emprunt égout secteur Est ; (d.j.) ®
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation no 498;
8. Indexation salaires 2022; ®
9. Petite Bibliothèque verte - remerciement pour le soutien;
10. École CVR - demande d'appui annuel bourse Godmanchester; ®
11. Association pulmonaire du Québec – demande d'aide financière; ®
12. Projet Communic-action – demande d'aide financière; ®
13. Municipalité Elgin – résolution informant que le conseil d'Elgin s'oppose à la décision du conseil des maires de la MRC de modifier l'heure des sessions de travail et des assemblées publiques mensuelles;
14. Nomination du nouveau comité consultatif d'urbanisme; ®
15. Résolution pour affecter 300,000\$ du surplus non affecté au surplus affecté camion voirie; ®
16. CIPC – résolution pour fermer le compte porteur d'intérêt afin de prendre des CPG lorsque des fonds sont disponibles; ®
17. Adoption du règlement no 499 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux; (d.j.) ®
18. Résolution création d'un fond réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection; ®
19. Résolution affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection; (d.j.) ®
20. Elgin – résolution pour défrayer 50% des frais d'ingénieur et les travaux du Pont Holbrook; (d.j.) ®
21. Programme pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance; (d.j.) ®
22. Varia...
  - a) Résolution appui programme agricole; ®
  - b) Ventes 7 pneus usagés – camion voirie; ®
23. **Période de questions;**
24. Fermeture de l'assemblée. ®

**2022-02-07-022**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2022**

QU'une copie du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**PAROLE A L'ASSEMBLÉE - aucune demande**

**2022-02-07-023**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

**APPROBATION DES COMPTES A PAYER**

QUE les comptes à payer du chèque no 9121 à 9163 au montant de 92,122.52\$ et les salaires de janvier au montant de 21,608.13\$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2022-02-07-024**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Conseillère Jean-Maurice Daoust

**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**AVIS DE MOTION - Dépôt du projet de règlement 498 décrétant l'imposition des taux de taxes ainsi que les autres modes de taxation exigés pour les services de l'exercice financier 2022**

Avis de motion est par la présente donné par madame Marie Galipeau qu'un règlement sera soumis à ce Conseil pour adoption à une séance subséquente pour fixer les taux de taxes et ainsi que les autres modes de taxation pour l'exercice 2022 et les modalités de paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement 498 est déposé.

**2022-02-07-025**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

**INDEXATION DES SALAIRES 2022**

QUE le salaire des employés soient indexés de 3% pour l'année 2022 et ce rétroactivement au 1er janvier 2022.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2022-02-07-026**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau  
APPUYÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

**BOURSE A LA FONDATION DE L'ÉCOLE CVR ORMSTOWN**

QU'une bourse de \$150 soit fait à l'école secondaire CVR pour la 37e campagne de financement « Educational Fondation Campaign» pour être remis à un étudiant de la municipalité de Godmanchester en reconnaissance de ses efforts au niveau scolaire.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2022-02-07-027**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

**AIDE FINANCIÈRE – PROJET COMMUNIC-ACTION**

QUE 200\$ soit remis en guise d'aide financière à l'organisme Project Communic-Action afin qu'il poursuive leur mission d'aider les aînés qui souffrent de perte d'autonomie.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2022-02-07-028**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc

**NOMINATION DU NOUVEAU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'avoir un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes ne sont plus disponibles et/ou admissible pour siéger sur le CCU;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de nommer les personnes suivantes au sein du nouveau comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité de Godmanchester :

Trois membres du conseil :            Monsieur Pierre Poirier, président  
   Monsieur Michel Duhème, conseiller  
   Monsieur Jean-Maurice Daoust, conseiller

Inspecteur/inspectrice :            Nommé par la Firme Infrastructel, secrétaire

Trois citoyens :                        Madame Tonya Welburn  
   Monsieur Denis Legault  
   Monsieur Philippe Leblanc

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2022-02-07-029**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

**TRANSFERT DE 300,000\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ A SURPLUS AFFECTÉ CAMION ET EQUIPEMENTS A NEIGE**

QUE 300,000\$ soit transféré du surplus accumulé non affecté au surplus affecté camion et équipements à neige.

ADOPTÉ – Le maire n’ayant pas voté

**2022-02-07-030**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

**BANQUE CIBC - FERMETURE DU COMPTE BANCAIRE NO 70-02718**

CONSIDÉRANT QU’un compte bancaire porteur d’intérêt fut ouvert suite à la résolution no 2019-12-16-030;

CONSIDÉRANT QUE ce compte porte le no 70-02718;

CONSIDÉRANT QUE la banque nous avise qu’il y aura des changements importants au niveau des frais bancaires sur ce compte;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transfert du compte porteur d’intérêts au compte chèque seront plus élevés que les intérêts reçus dans ce compte;

CONSIDÉRANT QUE le compte porteur d’intérêt fut ouvert pour obtenir des intérêts étant donné que le compte chèque ne rapporte aucun revenu sur les fonds accumulés dans ce dit compte;

CONSIDÉRANT QU’il serait préférable lorsqu’il y a des fonds de disponible de les placer dans des CPG flexible qui rapporteront plus d’intérêt que le compte porteur d’intérêt;

CONSIDÉRANT QUE le compte exige deux signatures, soit celle du maire et de la directrice générale;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de demander à la banque CIBC de fermer ledit compte porteur d’intérêt portant le no 70-02718 et que le maire, Monsieur Pierre Poirier et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Elaine Duhème soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires pour transférer des fonds du compte chèque lorsque disponible vers des CPG.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

**2022-02-07-031**

PROPOSÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

APPUYÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 499 ÉDICTANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l’avis de motion donné par la conseillère Sylvie Lemay et le dépôt du projet de règlement n° 499 lors de la séance du 10 janvier 2022;

Que le règlement n° 499 édictant le Code d’Éthique et de déontologie des élus-es soit adopté par le conseil.

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

### **2022-02-07-032**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

#### **CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection et que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

### **2022-02-07-033**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc  
APPUYÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

#### **AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-02-07-032 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 500\$.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

### **2022-02-07-034**

PROPOSÉ PAR : Conseiller Michel Duhème  
APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

#### **PONT HOLBROOK – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE 2022**

CONSIDÉRANT QUE le Pont Holbrook est un pont mitoyen entre les municipalités d'Elgin et Godmanchester;

CONSIDÉRANT QUE ce pont nécessite des travaux de réfection de pavage afin de le préserver en bonne condition;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Elgin a fait préparer une estimation préliminaire par la Firme d'ingénieur EXP qui s'élève à 13,958.50\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité assumera 50% des coûts de la réfection de pavage;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'ingénieurs devront être également réparti sur une base de 50% entre chaque municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'aller de l'avant avec les travaux de réfection de pavage sur le Pont Holbrook et de défrayer 50% des coûts du contrat de réfection de pavage et des frais de la firme d'ingénieur EXP.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

### **2022-02-07-035**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

### **APPUI AU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR LA POURSUITE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉCANIQUE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par le Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac est principalement agricole;

CONSIDÉRANT que le programme d'études *Mécanique agricole* (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins en main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que la Municipalité de Godmanchester appuie la demande du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles *Mécanique agricole* au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

### **2022-02-07-036**

PROPOSÉ PAR : Conseiller Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Conseiller Jean-Maurice Daoust

### **VALLÉE DES TRAVAILLEURS - FACTURATION DE SEPT (7) PNEUS USAGÉS**

CONSIDÉRANT QUE huit (8) pneus furent achetés à la Vallée des Travailleurs pour le camion à neige Ford;

CONSIDÉRANT QUE sur les huit (8) pneus usagés il y a un pneu qui était complètement fini et que les sept (7) autres pourraient être récupérés par la Vallée des Travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Vallée des Travailleurs offre de rachetés les sept (7) pneus usagés au montant de 150\$ chacun;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de facturer la Vallée des Travailleurs la somme de 1,050\$ soit pour sept (7) pneus usagés au coût de 150\$/chacun.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2022-02-07-037**

PROPOSÉ PAR : Conseillère Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Conseillère Marie Galipeau

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Que l'assemblée soit levée à 21H45.

ADOPTÉE

---

Pierre Poirier, Maire

---

Elaine Duhème,  
Directrice générale & Greffière-trésorière

